



Dialogue social, communication et médiation : des outils pour gérer la relation employeur-salarié

6 et 7 janvier 2022 - Bagnolet (93)

Objectifs de la formation :

Donner aux participant(e)s les outils pour assurer le dialogue social, par la communication et la médiation pour faire face à la gestion de conflits :

- Situer et saisir l'enjeu du dialogue social et ses particularités dans les structures associatives et syndicales du réseau,
- Identifier les techniques relationnelles propices à une qualité de relation entre employeurs-euses et salarié-e-s
- Savoir utiliser la médiation et se préparer à intervenir en cas de litige.

Public visé :

Tout(e) Exploitant(e) agricole, conjoint(e) d'exploitant(e), et cotisant solidaire de différentes régions de France.

Salarié(e)s de structures accompagnant les agriculteurs, en binôme, dans leurs démarches.

Pré-requis : Pas de pré-requis

Durée : 2 jours consécutifs (14 heures)

Horaires : J1 : 10h – 18h ; J2 : 8h30 – 16h30 – 1 heure de pause déjeuner

Coût de la journée :

Pour les salariés : 420 € pour 14h de formation par stagiaire soit (30 euros de l'heure), possibilité de prise en charge par OCAPIAT via le dispositif Boost Compétences.

Pour les non salarié e s agricoles cotisants au fonds VIVEA : prise en charge totale par VIVEA à hauteur de 378 € pour 14h de formation par stagiaire (soit 27 euros de l'heure).

Frais de déplacement, de restauration et indemnité de temps en formation prise en charge par la FADEAR pour les paysans_nes adhérents aux réseaux FADEAR et ou Confédération paysanne.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

[Programme détaillé au verso >>](#)

FADEAR
104 rue Robespierre
93170 BAGNOLET
Tel : 01 43 63 41 50
mail : jmelou@fadear.org

Renseignements et inscription :
Julien Melou, salarié FADEAR
01 43 63 41 50
jmelou@fadear.org



N° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A
N° Organisme de Formation : 11930337193

Document mis à jour le 05/01/22



Dialogue social, communication et médiation : des outils pour gérer la relation employeur-salarié

6 et 7 janvier 2022 - Bagnole (93)

Programme de la formation :

avec Agnès Le Bot, consultante – formatrice, ITG Consultant.

> Visualiser les tenants et les aboutissants du dialogue social

- Tour de table de présentation et d'expression des besoins / attentes
- Partager les représentations du dialogue social
- Qu'est-ce qu'une qualité de relation ? Transparence et confiance réciproque comme éléments clés

> Identifier des outils de communication pour faciliter le dialogue

- Développer l'écoute active : se mettre en posture d'écoute active suppose une prise de conscience
- Sensibiliser à la communication non violente : la CNV est un outil pouvant permettre de désamorcer des conflits
- Gérer un conflit interpersonnel.
- Mise en situation individuelle

> S'approprier la médiation : les fondamentaux et les éléments de pratique

- Appréhender la médiation : Le processus de construction du conflit. Principes et limites du rôle du médiateur
- Comprendre les différents types de conflits et les comportements des acteurs : Il y a différentes approches de gestion des conflits
- Analyser les postures de la Médiation : Les différentes approches du médiateur
- Développer les postures de co-médiation : Les singularités de la co-médiation
- Savoir finaliser une médiation : Les différentes pratiques de formalisation
- Tirer les enseignements de la formation : Faire le bilan (différentes évaluations et partage collectif).

Modalités

pédagogiques

- Nuages de mots, atelier de travail, mise en situation, photolangages, outils ludo-pédagogiques...
- Les modalités pédagogiques déployées veillent en particulier à :
 - Privilégier la relation, en invitant les stagiaires à pratiquer l'expérience du travail ensemble et de la codécision, respectant la confidentialité des échanges
 - Mobiliser des méthodes interactives, pour favoriser un apprentissage autonome des formés.
 - Faciliter l'apport de connaissances à destination de l'ensemble des participants, en diversifiant les activités proposées aux stagiaires et en valorisant la production de groupe.

Modalités

d'évaluation

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

Accès aux personnes en situation de handicap

Nous contacter en amont de la formation pour étudier et prévoir des adaptations.



CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACÉ POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : www.servicederemplacement.fr

